

**POLITIQUE DE LA VILLE
ET ASPECTS LINGUISTIQUES
DE LA FRANCE MULTICULTURELLE :
HISTOIRE, ÉVOLUTION,
CONTRADICTIONS**



Sous la direction de PAOLA SALERNI

L'Harmattan aga

LA CARTOGRAPHIE DU DISCOURS
DE LA NUISANCE, DE LA POLICE,
DE LA DIVERSITÉ. LE TRAITEMENT PATRIMONIAL
DU TERRITOIRE DE PARIS AU XIXE SIÈCLE

PAOLA SALERNI

Département de Sciences politiques Sapienza - Université de Rome

Deux mythes marquent l'histoire urbaine française depuis trois siècles environ : celui de Paris-capitale, ville cosmopolite, symbole de la population composite qui vit sur son sol ; celui des territoires, définis génériquement "de banlieue", voire des lieux¹ à la

¹ On entendra la notion de « lieu » et, par conséquent, celle d'« espace », selon le sens mis au point par Thierry Bulot (« l'espace [...] ne peut se concevoir que comme la combinaison de plusieurs [...] éléments - lieux - qui sont des repères également matériels ou symboliques concourant à la sémiotisation sociale de l'aire géographique citadine. Chacun de ces lieux est en tant que tel isolable car tout à fait identifié en discours mais par ailleurs inscrit dans un système autonome qui rend compte de l'organisation socio-spatiale de l'espace considéré » : Thierry Bulot, « La double articulation de la spatialité urbaine: "espaces urbanisés" et "lieux de ville" en sociolinguistique », dans Thierry Bulot (Dir.), *Lieux de ville et identité. Perspectives en sociolinguistique urbaine*, Vol. 1, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.113-145 : 113. Cfr aussi Laurent Bauer : « Un lieu, c'est-à-dire "un objet géographique considéré dans son individualité par rapport à l'espace alentour" », citant George R. Stewart. « Un lieu, c'est ce qu'une conscience, humaine ou animale, peut distinguer et opposer à d'autres espaces. Les frontières peuvent être vagues ou précises ; elles peuvent être physiques et concrètes, ou mentales et imaginaires. Un lieu peut être naturel ou une construction humaine » : Laurent Bauer, « De la diachronie à la synchronie : étude de la dénomination des voies de Cergy-Pontoise », *Langage et société*, 2001/2 (n° 96), p.9-27:14. DOI : 10.3917/l.s.096.0009. URL : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2001-2-page-9.htm>

croisée du politique et d'une conflictualité culturelle et identitaire vis-à-vis des aspects de la citoyenneté.

A la suite de l'adoption d'un projet de loi sur le statut de Paris et de l'aménagement métropolitain, la capitale et le conseil départemental constituent, depuis le 1^{er} janvier 2019, une collectivité territoriale unique : la Métropole du Grand Paris.² Désormais, on parle moins de Paris que de la région parisienne.

L'étendue de la Ville et de son système doivent être considérés comme des objets de communication de valeur pluri-signifiante : en tant que « formations spécialisées », comme l'entend Alice Krieg-Planque,³ un discours « de reliefs » résultant « du travail mené au fil des siècles par les groupes humains pour les besoins de l'habitat, [...] du commerce, de la sociabilité »⁴ s'est produit.

L'application des lois a été réalisée à travers un discours d'investissement sur le sol de la Nation, différencié et complexe : les déclarations royales, les décrets, les lois ont contrôlé les données physiques de l'espace, marqué par une histoire de murs, de barrières, de limites et de réglementation sociale.

C'est aussi l'histoire de l'espace périurbain, c'est-à-dire des faubourgs, des annexions, des agglomérations, des banlieues.

Cette contribution, qui est loin d'être exhaustive à l'égard des thèmes traités, examinera les changements de deux dimensions de Paris au XIX^e siècle : la dimension politique et la dimension administrative, considérées dans leur aspect langagier et socio-sémantique. Paris est le lieu qui représente le mieux le « mythe de la ville »,⁵ un

² Cfr. <https://www.metropolegrandparis.fr/fr> et entrée « Ville de Paris » : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20152-paris-collectivite-territoriale-specifique>, 08/05/2021

³ Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, 2012, p. 5.

⁴ *Idem*, p. 6.

⁵ Cfr. Lorenza Mondada, « La ville n'est pas peuplée d'être anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain », In T. Bulot (dir.), *Op. cit.*, pp.71-111 : 71.

ensemble « d'espaces publics » où les « activités verbales ou non-verbales, ont été « constamment catégorisation d'autrui ».

Les gouvernements et l'administration ont pris conscience que Paris est un lieu qui pose la ville a posé de manière emblématique la question du changement, du contact des hommes et des structures, fixant des identités et des pratiques linguistiques multiples.

On prendra en considération le rapport au sol du territoire parisien, celui qui représente la plus complète, les débuts, l'évolution « politique de la ville » et des logements et, par des groupes sociaux d'origine « hétérogène », « très tôt, l'"esprit" français a pénétré dans la ville, la pensée juridique établit une frontière "national" et l'"étranger" ». ⁶ En fait, c'est à partir du statut des étrangers entre dans la « modernité ».

La notion de « multiculturalité », concept plus ancien⁸ que celui de « multiculturalisme », caractérise le traitement de la population de la ville au XIX^e siècle : elle entend la coexistence, pacifique, sur le territoire, de plusieurs communautés culturelles établies dès le début sur le territoire parisien.⁹

⁶ Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Éditions du Seuil, 2006 (1988), p.25.

⁷ *Idem*, p. 72.

⁸ Cfr. Fabien Pillet, *Multiculturalisme et littérature ethnoculturelle*, MétisPresses, 2021, p.38

⁹ « Dans les sociétés multiculturelles, la coexistence entre les différentes formes de vie offre à chaque individu la chance de s'expliquer avec cette culture sans être offensé dans le monde culturel de ses origines, c'est-à-dire la chance de s'expliquer avec cette culture autre -, de la perpétuer de façon conventionnelle et aussi celle de se détourner avec indifférence de ses in- »

ensemble « d'espaces publics » où les « activités sociales des citoyens », verbales ou non-verbales, ont été « constamment orientées vers la catégorisation d'autrui ».

Les gouvernements et l'administration politique ont rapidement pris conscience que Paris est un lieu qui produit de l'hétérogénéité : la ville a posé de manière emblématique la question de la variation, du changement, du contact des hommes et des choses, modifiant des structures, fixant des identités et des pratiques politiques et socio-linguistiques multiples.

On prendra en considération le rapport des gouvernements au sol du territoire parisien, celui qui représente, en France, de la manière la plus complète, les débuts, l'évolution et la complexité de la "politique de la ville" et des logements et, par conséquent, la gestion des groupes sociaux d'origine "hétérogène", installés dans ces lieux : « très tôt, l'"esprit" français a pénétré dans le droit. Dès la Constituante, la pensée juridique établit une frontière nette entre le "national" et l'"étranger". »⁶ En fait, c'est à partir de ce moment que « le statut des étrangers entre dans la "modernité" ».⁷

La notion de "multiculturalité", concept moins fréquent mais plus ancien⁸ que celui de "multiculturalisme", est un aspect qui caractérise le traitement de la population de la Nation à partir du XX^e siècle : elle entend la coexistence, pacifique ou conflictuelle, sur un territoire, de plusieurs communautés culturelles, aspect qui s'est très tôt établi sur le territoire parisien.⁹

⁶ Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Éditions du Seuil, 2006 (1988), p.25.

⁷ *Idem*, p. 72.

⁸ Cfr. Fabien Pillet, *Multiculturalisme et littérature. Mises en récit de la diversité ethnoculturelle*, MétisPresses, 2021, p.38

⁹ « Dans les sociétés multiculturelles, la coexistence à l'égalité de droits entre les différentes formes de vie offre à chaque citoyen la chance de grandir sans être offensé dans le monde culturel de ses origines et d'y élever ses enfants, c'est-à-dire la chance de s'expliquer avec cette culture – comme avec toute autre –, de la perpétuer de façon conventionnelle ou de la transformer, mais aussi celle de se détourner avec indifférence de ses impératifs ou de s'en éman-

Les politiques qui tiennent compte de la *diversité* visent, en particulier, à mieux représenter la population sans connotation ethnique : au XIX^e siècle, on commence en France à catégoriser la population poussée par la migration à l'intérieur du territoire national et les discriminations sociales finiront par coïncider avec les différenciations territoriales, surtout pour traiter « les catégories comme constituées dans et par les activités des locuteurs ». ¹⁰ Au cours du siècle suivant, ce phénomène concernera les populations issues de l'immigration due à la décolonisation.

Ce sujet se lie aussi à une histoire de *domination* et de *soumission* caractérisant les groupes sociaux qui ont déjà pris forme au XVIII^e siècle, avec une politique monarchique de contrôle des « vagabonds errants », « sans aveu », sans attache territoriale ni communautaire. Cette démarche était soucieuse de maintenir la sécurité publique ; cette politique va continuer, de manière plus déterminée, au XIX^e siècle, stigmatisant ceux qui, pour différentes raisons, ne participent pas à la vie de la Cité puisque l'exercice de la citoyenneté suppose le rattachement à une commune.

Le phénomène de la *marginalité* s'est construit, en partie, depuis le moyen âge, à travers le paradigme du *vagabond* et du *mendiant*¹¹

ciper dans un esprit autocritique, pour vivre, dorénavant, sous l'aiguillon d'une rupture consciente avec la tradition, voire avec une identité scindée en deux. Le changement accéléré des sociétés modernes fait éclater toutes les formes de vie figée. » Cfr. J. Habermas : *Vérité et justification*. Paris 2001 (traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz), p. 81, cité par Janie Pélabay, dans Denis Goedel, « La société multiculturelle selon Jürgen Habermas (I) », *Recherches germaniques*, 48 | 2018, mis en ligne le 05 février 2019, consulté le 19 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rg/409> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rg.409>

¹⁰ L. Mondada, « La ville n'est pas peuplée d'être anonymes : Processus de catégorisation et espace urbain », *cit.*, p. 73.

¹¹ Cfr. Antony Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX^e siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2008/1 (N° 1), p. 37-56 : 43-44. DOI : 10.3917/rhps.001.0037. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2008-1-page-37.htm>

et il se poursuivra, en stigmatisant les espérances laborieuses,¹² selon la recatégorisation des discours, due au changement de la réalité. Ce qui suscitent - étant vues comme une menace - est telle que la réaction des pouvoirs publics est répressive, sans qu'intervienne une législation pour contrôler ces personnes.

Ce qui est évident, c'est que les modifications introduisent ces gens « dans une situation d'écart par rapport à l'égard des institutions d'assistance et/ou d'assistance policières, judiciaires et pénitentiaires d'handicaps qui en font des "citoyens" autres. »¹³

Les différents quartiers de Paris se sont constitués au cours du XIX^e siècle, en tant qu'espaces sociaux dans lesquels les formes symboliques se sont constituées sur un thème juridique-administratif conventionnel. Les formes produites de l'architecture et du code des règlements des « actes de sens » transformateurs. Les situations qui s'y sont déroulées (fonctionnelles, pratiques, maines d'usage).

Le changement de ces réalités, passant de la forme *social* à celle de *lieux*, s'est réalisé par la combinaison diachronique de différentes langues et techniques des actes législatifs et les interventions urbaines.

L'analyse lexicale et discursive dans ce corpus de la constitution des corpus produits par trois discours.

1. un corpus constitué des dénominations, des Ministères et des politiques mises en œuvre dans des textes spécialisés comme les décrets, les lois,

¹² Cfr. Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Perrin, 2002.

¹³ A. Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du XIX^e siècle : état des recherches », *cit.*, p. 45.

et il se poursuivra, en stigmatisant les espaces habités par les populations laborieuses,¹² selon la recatégorisation de ces objets de discours, due au changement de la réalité. La peur que ces catégories suscitent - étant vues comme une menace pour la cohésion sociale - est telle que la réaction des pouvoirs publics devient de plus en plus répressive, sans qu'intervienne une législation stable et cohérente pour contrôler ces personnes.

Ce qui est évident, c'est que les modes de vie et les comportements introduisent ces gens « dans une situation de dépendance à l'égard des institutions d'assistance et/ou de suspicion à l'égard des institutions policières, judiciaires et pénitentiaires. Ce sont autant d'handicaps qui en font des "citoyens" à part et pas comme les autres. »¹³

Les différents quartiers de Paris se sont progressivement affirmés, au cours du XIX^e siècle, en tant qu'espaces de signes morphologiques dans lesquels les formes symboliques se sont inscrites dans un système juridique-administratif conventionnel de représentation. Les formes produites de l'architecture et du contrôle des lieux sont devenues des « actes de sens » transformateurs des espaces urbains et des situations qui s'y sont déroulées (fonctions, activités, pratiques humaines d'usage).

Le changement de ces réalités, passant d'une notion d'*espace social* à celle de *lieux*, s'est réalisé par la combinaison synchronique et diachronique de différentes langues et techniques, en corrélation avec les actes législatifs et les interventions urbaines.

L'analyse lexicale et discursive dans ce travail a pris en considération les corpus produits par trois discours différents :

1. un corpus constitué des dénominations des lois, des Commissions, des Ministères et des politiques mises en actes, produisant des textes spécialisés comme les décrets, les lois, les arrêtés appliqués par

¹² Cfr. Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Perrin, 2002 (1958).

¹³ A. Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIX^e siècle : état des recherches », *cit.*, p. 45.

les gouvernements, par les institutions ministérielles et administratives. Dans nombre de ces catégories, déterminées par la politique publique ou urbaine, le performatif constitue un moyen d'action privilégié.

Ces dénominations ont été mises en relation avec :

2. un corpus produit par des catégories de dénominations de lieux dans le domaine de la qualification du territoire et du noyau urbain (cité/ville/banlieue), de l'argumentation scientifique, des écrits spécialisés ;

3. des connotations axiologiques formées de référents concrets et/ou abstraits selon des traits métaphoriques, se rapportant aux réalités sociales, comme les personnes, les logements, les conditions hygiéniques.

La constitution politique et administrative de Paris a été fondée en parallèle à sa "construction".¹⁴ Elle s'est articulée autour de la question de quartiers,¹⁵ de découpages, de barrières et de murs qui ont été des lignes de passage dans des espaces marginaux ou de séparation par rapport à la Ville. Plus qu'une ligne stricte de scission, ces frontières ont également relié des espaces de nature et d'usages différents et ont permis aux responsables de mettre en œuvre des stratégies de contournement et de changement.¹⁶ Les catégories opposant la *construction* à la connotation positive, à la *domination*, qui est connotée négativement étant basée sur l'intérêt d'une minorité, ont posé les bases de la conflictualité sociale. Et les relations entre la

¹⁴ Paola Salerni, *Aspects du lexique et du discours de l'administration française au fil des siècles. Le système des charges, des lois, du territoire*, Paris, L'Harmattan-AGA, 2021.

¹⁵ Cfr. Sonia Branca-Rosoff, « La sémantique lexicale du mot "quartier" à l'épreuve du corpus Frantext (XII^e-XX^e siècles) », June 2001, *Langage et Société*, 96(2) ; S. Branca-Rosoff, « Les usages discursifs du mot quartier (XVII^e-XX^e siècles) », in Paul Bacot et Sylvianne Rémi-Giraud dir., *Mots de l'espace et conflictualité sociale*, Paris, L'Harmattan 2007, p. 169-183.

¹⁶ N. Vidon, « Les limites de Paris et la police, 1667-1789 », dans Anne Conchon, Hélène Noizet, Michel Ollion (dir.), *Les limites de Paris (XII^e-XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 113-130.

production et les transformations de la matérialisation de l'ordre public ont croisé la banlieue, ceux de l'histoire de la police e

La notion de "police", référée à la têt fondamentale en France. Elle ren se sont très tôt unifiées : (1) l'organie règlement établi dans un état, dans concerne la sécurité et le confort des

Le dispositif de contrôle exercé p osé de manière performative dans la c ses dispositifs d'ordre.

Les gouvernements ont appliqué qui ont révélé leur volonté de protéger « l'ensemble des biens et des obligations »,¹⁸ incluant « les droits et actions entrent « les actifs (valeurs) »²⁰ et les "P obsessions exprimant celles des élites des classes travailleuses, des foules, de baines de la part des classes défavori toute communauté qui s'est constitu ment selon l'identité sociale ou cultu cherché à se créer une place dans l'espa l'émergence d'une *diversité* dangereux l'intérêt général.

Des opérations de "quantification tions) de la part des gouvernements s sion désormais dynamique de la vil nouvelles formes de gestion de ses hab

¹⁷ Entrée « police », sur le site Ortolang consulté le 23/08/2021.

¹⁸ Cfr. <https://www.cnrtl.fr/definition/>

¹⁹ Cfr. <https://www.dictionnaire-juridique/>

²⁰ Cfr. <https://www.cnrtl.fr/definition/>

production et les transformations de l'espace et les instances de normalisation de l'ordre public ont croisé les apports de l'histoire urbaine, ceux de l'histoire de la police et des "savoirs" administratifs.

La notion de "police", référée à la gestion des villes, devient très tôt fondamentale en France. Elle renvoie à deux significations, qui se sont très tôt unifiées : (1) l'organisation politique ; l'"(2) ordre, règlement établi dans un état, dans une ville, pour tout ce qui concerne la sécurité et le confort des citoyens. »¹⁷

Le dispositif de contrôle exercé par les gouvernements s'est imposé de manière performative dans la dimension urbaine, en exerçant ses dispositifs d'ordre.

Les gouvernements ont appliqué des pratiques administratives qui ont révélé leur volonté de protéger le "patrimoine-Nation", voire « l'ensemble des biens et des obligations [...] (physique ou morale) »,¹⁸ incluant « les droits et actions s'y rapportant »,¹⁹ dans lequel entrent « les actifs (valeurs) »²⁰ et les "passifs", comme les peurs et les obsessions exprimant celles des élites de l'époque, à savoir la peur des classes travailleuses, des foules, des migrations, des révoltes urbaines de la part des classes défavorisées. Dans cette perspective, toute communauté qui s'est constituée sur la base d'un regroupement selon l'identité sociale ou culturelle de ses membres et qui a cherché à se créer une place dans l'espace public a été perçue comme l'émergence d'une *diversité* dangereuse et différentialiste, menaçant l'intérêt général.

Des opérations de "quantification" (des hommes, des constructions) de la part des gouvernements sont allées de pair avec une vision désormais dynamique de la ville, des lieux de travail et de nouvelles formes de gestion de ses habitants.

¹⁷ Entrée « police », sur le site Ortolang, <https://cnrtl.fr/definition/police>, consulté le 23/08/2021.

¹⁸ Cfr. <https://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine>

¹⁹ Cfr. <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/patrimoine.php>

²⁰ Cfr. <https://www.cnrtl.fr/definition/patrimoine>

1. La "mise en ordre" législative des lieux : de la sûreté hygiénique à la nuisance sociale

À partir de l'Empire napoléonien, démarre un système législatif important pour le maintien de la voirie et de la police du territoire.

Il s'agit, en première instance, d'un système de lois aux dénominations uni-référentielles, fournissant des éléments juridiques et techniques visant la spatialisation de l'"agir" politique et administratif. Ce système sera, par la suite, caractérisé par une riche production de désignations "à rallonge" qui donnent des unités terminologiques complexes : des syntagmes formés d'un *acte juridique nominal* (*loi, décret, etc.*) + une *préposition de moyen* ou de *spécification* (*relatif-ve, sur, pour*) référée à une *activité* ou à la *mise en forme intellectuelle* d'un *thème* ou d'une *matière*. Le *complément* qui est mis en rapport sera un référent métalinguistique de connotation hygiénique, urbanistique, publique.

Ces désignations descriptives se réfèrent d'abord à la "mise en ordre" institutionnelle de repères nommées et ordonnées, identifiant des aspects spécifiques liés à la gestion et à la valorisation patrimoniale des lieux. Le "sol" est considéré par le gouvernement comme le moule²¹ archétypal, la matrice physique qui structure de manière juridique unificatrice un système pourtant composite, donnant une référence formelle au « mythe unitaire français »²² et au concept de Nation. Du *parangon* matriciel du "sol" dérivent, surtout à partir du XVII^e siècle, plusieurs métaphores liées à l'"organisme physique" : en particulier, la métaphore anthropomorphe du "corps du Roi",²³ la métaphore d'"organisme" et de "corps urbain" se référant à la Ville,

²¹ Entrée « moule », *Dictionnaire le Robert* : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/moule>

²² G. Noirielle, *Le creuset français*, cit., p.20.

²³ Dominique Bouhours, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, éd. B. Beugnot et G. Declercq, Paris, Champion, 2003, p. 116.

souvent malade²⁴ ou source de pathologie
« corps social »²⁵ exprimant, à la fois, le
rapport essentiel « à la terre » et la complexité
conflictuelles produites.²⁶ C'est pour ce
fondateur a une évolution structurelle "révisée"
être vérifié, étant remis en discussion
qui relancent sa spécificité.

Un tissu lexical et des locutions comme "fondateurs",
"fondateurs", vont créer une cartographie territoriale
terminera la gestion et la connaissance de l'espace
textes deviendront "fondateurs", en établissant
urbain en tant qu'assise administrative de la ville
qui s'affirme par la mise en relation avec les besoins
des habitants devenus responsables.

La loi du 28 pluviôse an VIII (1799) reconnaît
grande partie la capitale de ces droits

²⁴ Pierre Patte, *Monuments érigés en France*
d'un tableau du progrès des arts et des sciences
description des honneurs et des monumens de gloire
suiuis d'un choix des projets qui ont été proposés
les différens quartiers de Paris, Chez L'Auteur,
point de départ de cette métaphore est l'art
l'ordre public : le gouvernement voulait calmer
de l'espace urbain face à la croissance démographique
sion du « thème de Paris » comme ville qui échappe
d'une ville qui devient illisible faute d'une mise en
ordre.

Noirielle rappelle aussi les métaphores de la ville
"personne" : G. Noirielle, *Op. cit.*, p.59.

²⁵ Il s'agissait de créer, à partir du chaos urbain
contrôle monarchique, « une communauté vivante »
née, dans l'unité rayonnante d'un collectif, où
vision d'un ensemble futur prélude aux efforts de
Jean Dubois, *Le Vocabulaire politique et social en France*
les œuvres des écrivains, les revues et les journaux

²⁶ Cfr. P. Bacot, « Les mots de l'espace de la ville
tologique et politicien », cit. p. 73.

souvent malade²⁴ ou source de pathologies urbaines et celle du « corps social »²⁵ exprimant, à la fois, la spatialisation concrète, le rapport essentiel « à la terre » et la cohésion sociale ainsi que les conflictualités produites.²⁶ C'est pour cette raison que ce mythe fondateur a une évolution structurelle "mobile" et qu'il doit toujours être vérifié, étant remis en discussion par tous les éléments "divers" qui relancent sa spécificité.

Un tissu lexical et des locutions constituant le discours des "experts", vont créer une cartographie tant urbaine que sociale qui déterminera la gestion et la connaissance du territoire de Paris : certains textes deviendront "fondateurs", en établissant l'existence de l'espace urbain en tant qu'assise administrative du pouvoir du Gouvernement qui s'affirme par la mise en relation avec des activités contrôlées et des habitants devenus responsables.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) a amputé en grande partie la capitale de ces droits puisque d'une part le conseil

²⁴ Pierre Patte, *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV, précédés d'un tableau du progrès des arts et des sciences sous ce règne, ainsi que d'une description des honneurs et des monumens de gloire accordés aux grands hommes... et suivis d'un choix des projets qui ont été proposés pour placer la statue du roi dans les différens quartiers de Paris*, Chez L'Auteur, Desaint, Saillant, Paris, 1765. Le point de départ de cette métaphore est l'articulation entre l'espace urbain et l'ordre public : le gouvernement voulait calmer l'inquiétude quant à la gestion de l'espace urbain face à la croissance démographique : l'émergence et la diffusion du « thème de Paris » comme ville qui échappe au contrôle du roi, est celui d'une ville qui devient illisible faute d'une instance susceptible d'imposer un ordre.

Noiriel rappelle aussi les métaphores décrivant « la France comme une "personne" » : G. Noiriel, *Op. cit.*, p.59.

²⁵ Il s'agissait de créer, à partir du chaos de la population française sous le contrôle monarchique, « une communauté vraie et démocratiquement gouvernée, dans l'unité rayonnante d'un collectif, où le citoyen deviendra citoyen. Cette vision d'un ensemble futur prélude aux efforts de la Révolution française. » : Jean Dubois, *Le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872 : à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*, Larousse, 1962 p. 291.

²⁶ Cfr. P. Bacot, « Les mots de l'espace dans le vocabulaire politique (politologique et politicien) », *cit.* p. 73.

municipal était désigné par le chef de l'État, et d'autre part elle donnait au préfet de la Seine le titre de chef de l'administration municipale : cette loi établissait une double tutelle étatique sur la ville en adoptant le principe du préfet de police. Cependant, la loi a permis la structuration d'une administration spécialisée. Ainsi s'est mise en place une *Direction des travaux d'architecture du département de la Seine et de la ville de Paris*, chargée des édifices municipaux et dirigée par Jacques Molinos, qui était l'inspecteur général des bâtiments civils en charge du département de la Seine.

Ces discours administratifs – avec le changement de l'assise discursive légitimante – vont concerner dorénavant, de manière systématique, l'assainissement du territoire de Paris et sa salubrité (*Loi du 16 septembre 1807 relative au dessèchement des marais; Décret impérial du 15 octobre 1810 relatif aux Manufactures et Ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode*), mais aussi la prise en considération de la santé des travailleurs : cela impliquera un type de liaison spécifique entre les opérations langagières de définitions dans des textes normatifs, l'espace institutionnel de la capitale et les citoyens, appelés à une prise en charge de l'espace urbain.

La forme énonciative a représenté l'institution dans le discours, tout en s'appuyant sur d'autres discours – ceux des *experts* qui, au début du XIX^e siècle, étaient des architectes, des représentants de la tutelle du ministère de l'Intérieur, de la direction des travaux publics et de la direction des Ponts et Chaussées de Paris – qui ont légitimé l'univers social où la forme discursive s'est inscrite.

Ce corps d'experts en police urbaine va institutionnaliser, à partir de la base, le métalangage de son discours.

Dès 1802 à Paris, des *Conseils d'hygiène et de salubrité* sont organisés dans les départements au niveau du canton et de l'arrondissement.

Ce programme, poursuivi après la Révolution, supposait l'enrôlement de correspondants locaux et un plan rigoureusement suivi consistait à étudier le milieu physique, les mœurs et l'hygiène individuelle. On alliait l'étude du sol, des vents et des eaux à celle du

tempérament des habitants et de leur lieu, considérée comme un facteur premières topographies médicales notam

La centralisation napoléonienne rent à s'intéresser à des domaines de 1807 *relative au dessèchement des* jectif *d'assainir les localités*, c'est-à-di la réalisation de plans d'alignement e les effets nocifs de certains milieux r ser-faire des propriétaires privés.²⁹ C tiellement à l'action "rationnelle" c l'héritage que Napoléon a reçu du si

Les décrets de 1807 et 1810 sur l sont à l'origine des zones d'industries

Au début du XIX^e siècle, les prior Ville de Paris ressemblent à celles du X bellissement" n'était pas la seule préo de la municipalité. L'autre grand obj teurs de l'époque était un souci de p terme de "sûreté" avait alors une acc

²⁷ J.-M. Audin-Rouvière, *Essai sur la t sertation sur les substances qui peuvent influ ville (1794)*, Paris, Baillères, 1822, p. 20, ci nitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sar *Revue d'histoire intellectuelle*, 2004/1 (n° 22), 022.0095. URL : <https://www.cairn.info/> 95.htm

²⁸ Florence Bourillon, « La loi du 13 av publique invente le logement insalubre », *Re 2* (n° 20-21), p. 0-0. DOI : 10.4000/rh1 info/revue-d-histoire-du-dix-neuvieme-siecle

²⁹ Cfr. Marcel Roncayolo, « Propriété, in volution. Les avatars de la législation impérial baine, Année 1989, 43, pp. 85-94 ; Jean T sauveur, Fayard, 1987 (4°).

tempérament des habitants et de leurs maladies.²⁷ «La qualité du milieu, considérée comme un facteur prépondérant, oriente les premières topographies médicales notamment celle de Paris.»²⁸

La centralisation napoléonienne et le rôle de l'État commencèrent à s'intéresser à des domaines de plus en plus nombreux: la loi de 1807 *relative au dessèchement des marais*, s'était donnée pour objectif *d'assainir les localités*, c'est-à-dire d'imposer aux municipalités la réalisation de plans d'alignement et d'extension destinés à limiter les effets nocifs de certains milieux naturels et pour contrer le laisser-faire des propriétaires privés.²⁹ Ces lois sont rapportées essentiellement à l'action "rationnelle" de l'État, ce qui montre aussi l'héritage que Napoléon a reçu du siècle des Lumières.

Les décrets de 1807 et 1810 sur les « établissements insalubres » sont à l'origine des zones d'industries polluantes en proche banlieue.

Au début du XIX^e siècle, les priorités d'État dans la gestion de la Ville de Paris ressemblent à celles du XVIII^e siècle. Néanmoins l'"embellissement" n'était pas la seule préoccupation du gouvernement et de la municipalité. L'autre grand objet d'attention des administrateurs de l'époque était un souci de police : la sûreté de la Ville. Ce terme de "sûreté" avait alors une acception très large : il signifiait à

²⁷ J.-M. Audin-Rouvière, *Essai sur la topographie médicale de Paris ou dissertation sur les substances qui peuvent influer sur la santé des habitants de cette ville (1794)*, Paris, Baillères, 1822, p. 20, cité dans Y. Fijalkow, « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2004/1 (n° 22), p. 95-106. DOI : 10.3917/mnc.022.0095. URL : <https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2004-1-page-95.htm>

²⁸ Florence Bourillon, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2000/1-2 (n° 20-21), p. 0-0. DOI : 10.4000/rh19.212. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-du-dix-neuvieme-siecle-2000-1-page-0.htm>

²⁹ Cfr. Marcel Roncayolo, « Propriété, intérêt public, urbanisme après la Révolution. Les avatars de la législation impériale. », *Les Annales de la Recherche urbaine*, Année 1989, 43, pp. 85-94 ; Jean Tulard, *Napoléon : ou le mythe du sauveur*, Fayard, 1987 (4^e).

la fois la sécurité proprement dite des rues de la capitale et leur salubrité, c'est-à-dire leur hygiène et leur libre circulation. L'action expropriatrice de l'administration était surtout censée correspondre à un intérêt collectif.

C'est alors que l'on commence à affirmer de manière définitive le « mythe urbain » de Paris,³⁰ à poser les bases de ce qui deviendra la capitale, un lieu d'envergure cosmopolite : « la ville en Europe, c'est la mémoire. Une ville c'est un peu comme une bibliothèque : un lieu où le passé est conservé, où il revit pourvu qu'un veuille bien le regarder, et qui est enrichi en permanence par de nouveaux apports ».³¹

Le gouvernement visait à renforcer son pouvoir en décentralisant son action de contrôle sur la Ville et de prévention de toute forme de crise à travers la création d'une topographie abstraite de ses formes: les «plans», les «rapports», les «expertises» des Commissions, des Conseils, des autorités préposées sont des documents qui deviennent de véritables «alertes» concernant des sujets de sécurité urbaine et de santé publique diversifiées. Le discours politique d'une gestion organisée se superpose à l'évolution des formes de la ville, en les déterminant (1802 *Conseils d'hygiène et de salubrité*; *Création du corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, des Mines*; *École des Arts et Manufactures*, 18 décembre 1848 *Conseils d'hygiène publique et de salubrité*).

La langue juridique d'une part a structuré les espaces, d'autre part – par la stabilité et la précision de ses référents – a créé et normalisé l'espace vécu selon le style langagier des lois et des décrets.

L'État s'est réservé la maîtrise du sol : son exercice, ses modalités de mise en œuvre, sa raison d'être, réalisés aussi au moyen des systèmes d'expropriation du passé, « sont étroitement tributaires du ré-

³⁰ Karlheinz Stierle, *La capitale des signes. Paris et son discours*, éd. Maison des sciences de l'homme (tr. française), 2002, p. 561.

³¹ L. Bauer, « De la diachronie à la synchronie : étude de la dénomination des voies de Cergy-Pontoise », *cit.*, p.23.

gime de la propriété et de la puissance.

Pour poser des fondements institutionnels et des textes normatifs soigneusement d'énoncés performatifs divers, complexes, «lois», «arrêtés», «expropriations» élaborés dans leur forme langagière administrative, dans un contexte collectif, ces conditions requièrent des actes qui existent par rapport à des éléments importants.

La possibilité de produire certains actes de langage, a permis l'exercice d'autorité des experts du gouvernement selon des règles et des normes, qui a défini les cadres de l'efficacité. Ce langage est devenu le champ où se sont expliquées au territoire, réalisées selon des modalités l'un de type hiérarchique, agissant sur un pouvoir imposé d'en haut. L'autorité agit sur les éléments (sol, habitation, ressources) de l'espace pour favoriser la localisation, surtout des personnes.³² On est parvenu à une situation dans laquelle « la spatialité émerge alors de discours produits en discours sur les espaces ».

³² Monnier François. « La notion de l'exemple de Paris. » In: *Journal de la Société de Géographie*, 1984, 148-151. https://doi.org/10.3406/jds.1984.148.8103_1984_num_3_1_1483 consulté le 10/10/2024.

³³ Cfr. P. Bacot, « Les mots de l'espace géographique et politique », in P. Bacot et al., *La géographie et la politique*, pp.69-78.

³⁴ Thierry Bulot, «La double articulation des espaces urbanisés» et «lieux de ville» en sociologie urbaine, *Perspectives en sociologie urbaine*, 2004, pp.113-145 : 117.

gime de la propriété et de la puissance et des moyens de l'État. »³²

Pour poser des fondements institutionnels, le genre des actes juridiques et des textes normatifs sont tout entiers structurés autour d'énoncés performatifs divers, comme l'indiquent les prédicats « décrets », « lois », « arrêtés », « exproprier », « annexer ». Ces énoncés sont élaborés dans leur forme langagière en vue de leur réussite administrative, dans un contexte collectif d'envergure politique et sociale: ces conditions requièrent des actes institutionnels, c'est-à-dire des actes qui existent par rapport à des institutions en voie de changements importants.

La possibilité de produire certains performatifs, voire plus largement certains actes de langage, a participé à la construction de l'ethos d'autorité des experts du gouvernement: c'est l'organisation d'une société selon des règles et des normes, des institutions et des procédures, qui a défini les cadres de l'efficacité des énoncés. L'espace de la ville est devenu le champ où se sont exercées des modalités de l'ordre appliquées au territoire, réalisées selon deux modes complémentaires: l'un de type hiérarchique, agissant dans une dimension verticale, par un pouvoir imposé d'en haut. L'autre de type distributif répartissant les éléments (sol, habitation, ressource) selon les divisions horizontales de l'espace pour favoriser la localisation et les contrôles des existants, surtout des personnes.³³ On est parvenu à considérer la manière dans laquelle « la spatialité émerge alors de la projection des traits locatifs produits en discours sur les espaces sociaux ».³⁴

³² Monnier François. « La notion d'expropriation au XVIII^e siècle d'après l'exemple de Paris. » In: Journal des savants, 1984, pp.223-258; doi : <https://doi.org/10.3406/jds.1984.1483>; https://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_1984_num_3_1_1483 consulté le 5/9/2021.

³³ Cfr. P. Bacot, « Les mots de l'espace dans le vocabulaire politique (politologique et politicien) », in P. Bacot et S. Rémi-Giraud dir., *Mots de l'espace et conflictualité sociale*, cit., pp.69-78.

³⁴ Thierry Bulot, « La double articulation de la spatialité urbaine: "espaces urbanisés" et "lieux de ville" en sociolinguistique », dans T. Bulot (Dir.), *Lieux de ville et identité. Perspectives en sociolinguistique urbaine*, Vol. 1, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.113-145 : 117.

Reliées à cet aspect, des considérations fondamentales vont concerner aussi « la mauvaise santé de la classe laborieuse » :³⁵ l'hygiène sociale du XIX^e siècle *stigmatise* « un contexte productiviste incitatif à la concentration *urbaine* et au recrutement massif de la main-d'œuvre féminine et enfantine ». ³⁶ Elle a dénoncé la détérioration de la santé physique et la « pénibilité » de l'existence des gens du peuple.

La prise en compte de « nouvelles variables sociales (familles imposées, enfants trouvés, indigents, prostituées, rues raccordées au tout-à-l'égout) permettait de mieux décrire l'insalubrité. Elles renvoient désormais au logement et à la famille pour lesquels l'administration met en place un dispositif d'enquête. »³⁷ Le préfet de police de Paris réorganise, dès 1831, le *Conseil de salubrité et d'hygiène publique*, créé en 1802. Des « autorités morales » (médecins, pharmaciens, chimistes, vétérinaires parfois ingénieurs ou industriels), bénévoles, nommées par le Préfet, visitaient les logements, à la suite d'un dépôt de plainte. Le compte-rendu de leurs visites était mis au point dans des *rappports* synthétisant leurs réactions et encourageaient le Préfet de Police à améliorer ou édicter de nouveaux règlements.

En 1832, les classes sociales s'accusaient réciproquement : les bourgeois dénonçaient les « maladies du peuple », lequel était soupçonné de les menacer par la contagion.³⁸ Pour la bourgeoisie parisienne, s'ajoutait à cette peur la crainte d'une menace sociale pouvant

³⁵ Gérard Seignan, « L'hygiène sociale au XIX^e siècle : une physiologie morale », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], 40 | 2010, mis en ligne le 15 juillet 2013, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/3996> ; DOI : 10.4000/rh19.3996

³⁶ *Idem.*

³⁷ Y. Fijalkow, « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *cit.*

³⁸ René Le Mée, « Le choléra et la question des logements insalubres à Paris (1832-1849) », In *Population*, 53^e année, n°1-2, 1998, pp. 379-397: 386. DOI : 10.2307/1534250, www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1998_num_53_1_6861

entraîner des troubles liés à la sécurité. A l'opposé, pour les ouvriers et privés de la possibilité de participer à la construction de nouvelles maisons insalubres, la crainte venait supposées provenir de la part des auteurs de l'air que de l'eau.³⁹

En 1833 sous Claude-Philibert Bérard de la Seine pendant toute la Monarchie déterminent une nouvelle orientation des préoccupations hygiénistes commencent à parler du problème de l'insalubrité des quartiers, notamment de choléra de 1832, où les inégalités sociales sont plus visibles : la mort frappait différemment les différentes catégories de la population parmi les « professions libérales » et un grand nombre de bourgeois quittaient Paris : en revanche, les « salariés » subissaient une mortalité élevée. « Ce fut moins le revenu que les conditions de travail le rôle principal », ⁴⁰ surtout à cause de la présence de médiocres dans les quartiers pauvres et qui avaient affaibli les organismes des habitants.

La doctrine hygiéniste a donc révélé l'importance de la société tant ses enjeux politiques, économiques et sociaux.

Rambuteau a ainsi utilisé la loi de 1833 sur la « démolition pour cause d'utilité publique » pour la ville de Paris. Alors même que le droit de propriété était considéré comme sacré, ⁴¹ cette procédure permettait au préfet de procéder à la cession forcée d'un bien immobilier en vue de la réalisation d'un objectif «

³⁹ Cfr. l'ouvrage d'Alain Corbin, *Le milieu urbain et la question sociale XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Aubert & Co, 1995.

⁴⁰ Y. Fijalkow, « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *cit.*

⁴¹ Article 17 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

entraîner des troubles liés à la sécurité, voire un éventuel soulèvement. A l'opposé, pour les ouvriers aux conditions de vie précaires et privés de la possibilité de participation au suffrage, entassés dans des maisons insalubres, la crainte venait des souillures volontaires supposées provenir de la part des autorités et des miasmes aussi bien de l'air que de l'eau.³⁹

En 1833 sous Claude-Philibert Barthélot de Rambuteau, préfet de la Seine pendant toute la Monarchie de Juillet, plusieurs éléments déterminent une nouvelle orientation de l'urbanisme parisien : les préoccupations hygiénistes commencent à mettre en avant le problème de l'*insalubrité des quartiers*, mis en évidence par l'épidémie de choléra de 1832, où les inégalités sociales devinrent tristement visibles : la mort frappait différemment selon les quartiers. La mortalité parmi les « professions libérales » fut d'autant plus faible qu'un grand nombre de bourgeois quittèrent la capitale pour fuir l'épidémie : en revanche, les « salariés » subirent un taux de mortalité plus élevé. « Ce fut moins le revenu que les conditions de vie qui jouèrent le rôle principal »,⁴⁰ surtout à cause des conditions d'hygiène plus médiocres dans les quartiers pauvres et aussi parce que les privations avaient affaibli les organismes des habitants.

La doctrine hygiéniste a donc révolutionné l'ensemble de la société tant ses enjeux politiques, économiques et sociaux étaient cruciaux.

Rambuteau a ainsi utilisé la loi du 3 mai 1841 « sur l'expropriation pour cause d'utilité publique » pour commencer la rénovation de Paris. Alors même que le droit de propriété était « inviolable et sacré »,⁴¹ cette procédure permettait aux autorités de l'État d'obtenir la cession forcée d'un bien immobilier appartenant à un particulier en vue de la réalisation d'un objectif « d'utilité publique » et moyen-

³⁹ Cfr. l'ouvrage d'Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

⁴⁰ Y. Fijalkow, « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *cit.*

⁴¹ Article 17 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*.

urbaine pouvait provenir des individus vivant dans des «îlots insalubres».

Ce principe de mesure statistique définissait le surpeuplement en termes de personnes par pièce, l'habitat surpeuplé – comme les taudis ou les garnis – équivalait à l'« habitat insalubre ».

En 1850, le vote de la *loi sur les logements insalubres* répondit à des attentes diverses partagées entre la charité, la responsabilité et l'intérêt des classes dominantes.⁴³ Ce contexte explique pourquoi, à partir de 1850, l'intérêt des pouvoirs publics et de ces Commissions s'est déplacé de l'étude des milieux vers une statistique des logements (1887 *Commission Permanente de Statistique Municipale* ; 1891 *Commission Permanente de statistique municipale* ; *Casier sanitaire des maisons de Paris* ; *Commission des Logements Insalubres de Paris* ; 1891 *Recensement à Paris* ; 1894 *Service Technique de l'Assainissement et de l'Habitation*).

La Loi de 1850 concernera surtout le «vieux» Paris, donc la circonscription de la capitale d'avant l'annexion de 1860, annexion qui la fit passer de 12 à 20 arrondissements. Elle s'intègre dans un mouvement européen d'inquiétude face aux conditions d'habitat des populations laborieuses. L'Assemblée législative à la suite d'un long combat des partisans de mesures d'Assistance voulues par les républicains dès 1848 vote une loi pour améliorer ces conditions d'habitat. Cette loi est la première appartenant au programme de la *Commission de prévoyance et d'assistance* : comme le souligne Florence Bourillon, «dans un article célèbre de la *Urbaine*, Jeanne Huguency la qualifie de "première loi française d'urbanisme"».⁴⁴

⁴³ Cfr. Elsbeth Kalf, *L'hygiénisation de la vie quotidienne. Le logement insalubre à Paris*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris VII, 1995, p. 58.

⁴⁴ Florence Bourillon, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 20/21 | 2000, cit.

En se référant à la santé publique, la discussion autour des "taudis",⁴⁵ un logement au centre des descriptions littéraires des quartiers malsains de Paris, semble s'imposer : le taudis est considéré comme un lieu d'« insalubrité », représentatif de la diversité des problèmes du logement des classes laborieuses.

La quantification des conditions de logement à Paris, dix années avant le reste de la France, est le résultat d'un processus complexe au cours duquel se forme dès 1878 un *Bureau de statistique municipale* chargé d'étudier l'état économique, intellectuel de l'agrégation parisienne,⁴⁶ les équilibres de la population, mais aussi leur cohésion morale, les circonstances déterminant une influence sur l'hygiène publique et privée.⁴⁷

L'expression « expropriation pour cause d'utilité publique » reflète la position dominante de l'État: celui-ci possède un droit supérieur et prééminent sur les biens des particuliers en vertu duquel il pouvait les forcer à aliéner leurs héritages pour la satisfaction de ses besoins. Dans Paris cet intérêt social conciliait les intérêts individuels des particuliers avec les exigences de la vie sociale et publique.

Pour des raisons diverses, des préjugés qui datent d'une époque où la ville se confondait avec le corps des artisans, et en même temps, avec l'étendue des corporations, on tendait à limiter celle de la cité. Cela reflétait l'idéal classique d'une ville conçue comme une œuvre d'art ou un jardin, un ensemble de monuments dont les proportions devaient être conservées : on ignorait surtout l'évolution générale qui se préparait, les forces d'expansion que recelait la population et

⁴⁵ Cfr. Yankel Fijalkow, «Les mots français du mauvais logement, XIX^e-XX^e siècle. Taudis, bouge, gîte. Habitat incommode, insalubre, insuffisant, déficient, inhabitable, indigne...», dans Jean-Charles Depaule (dir), *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Éditions UNESCO, p. 73-95.

⁴⁶ Jacques Bertillon, *Atlas de statistique graphique de la ville de Paris*, Paris, Chaix, 1888, p.5.

⁴⁷ Cfr. Y. Fijalkow, « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900. Le casier sanitaire des maisons », *cit.*.

le rôle qui était réservé à une médecine mondiale.⁴⁸ Les gouvernements successifs ont tenté de reprendre, d'enfermer Paris et ses faubourgs sans y réussir.

Le texte législatif du 16 juin 1859 sur l'extension des limites de Paris» est adopté de manière partielle de son contenu par le régime administratif indissociablement administratif.

Le gouvernement se montrait satisfait de voir des populations vivant aux alentours de la capitale, mais les conditions de vie étaient de plus en plus dangereuses par les mauvaises conditions d'hygiène.

Les limites administratives de la ville de Paris, d'une enceinte à l'autre et allaient être modifiées. Le régime fiscal propre à la ville de Paris, qui avait permis d'agrandir la capitale a suscité des problèmes financiers. En effet, est marqué par une réduction des dépenses publiques. La presse, l'imprimerie et les associations sont contrôlées depuis 1852 ; les associations sont, elles aussi, strictement limitées.

Les grands travaux haussmanniens ont permis l'affirmation de nouvelles couches sociales au centre - les polarités urbaines de la ville - le régime - et les périphéries - les faubourgs - à l'extension des limites de la ville - la ville de Paris est de plus en plus importante. Dans tout le pays, les villes étaient restées, en grande partie, population.

L'hygiène publique s'est instituée par la création de comités, elle a créé une idéologie et des institutions pour le bien de la société : dans ce mouvement, des savants comme Lavoisier, Villermé, Pasteur ont travaillé sur l'hygiène urbaine et sa topographie. Il est fort probable que...

⁴⁸ Bernard Marchand, *Paris, histoire d'une ville*, Paris, 1993, pp.9-21.

le rôle qui était réservé à une métropole de renommée désormais mondiale.⁴⁸ Les gouvernements successifs se sont efforcés, à plusieurs reprises, d'enfermer Paris et ses faubourgs dans une enceinte définie, sans y réussir.

Le texte législatif du 16 juin 1859 est officiellement baptisé «loi sur l'extension des limites de Paris» : le titre de la loi ne rend compte que de manière partielle de son contenu, à savoir une réforme territoriale indissociablement administrative, politique et fiscale.

Le gouvernement se montrait soucieux de contrôler les populations vivant aux alentours de la capitale, considérées comme potentiellement dangereuses par les pouvoirs et la bourgeoisie.

Les limites administratives de la capitale allaient être modifiées d'une enceinte à l'autre et allaient étendre jusqu'aux fortifications le régime fiscal propre à la ville de Paris. Dès son annonce, le projet d'agrandir la capitale a suscité des protestations : le Second Empire, en effet, est marqué par une réduction considérable des libertés publiques. La presse, l'imprimerie et la librairie sont étroitement contrôlées depuis 1852 ; les associations ou les réunions publiques sont, elles aussi, strictement limitées.

Les grands travaux haussmanniens coïncident avec l'émergence et l'affirmation de nouvelles couches sociales : des tensions entre le centre - les polarités urbaines de la ville bourgeoise héritées de l'Ancien Régime - et les périphéries - les marges nouvelles consécutives à l'extension des limites de la ville - allaient prendre une forme de plus en plus importante. Dans toute la vieille ville, les quartiers étaient restés, en grande partie, populaires.

L'hygiène publique s'est institutionnalisée dans divers conseils et comités, elle a créé une idéologie et conquis le pouvoir en légiférant pour le bien de la société : dans ce mouvement vers le progrès, des savants comme Lavoisier, Villermé, Pasteur vont déterminer l'histoire urbaine et sa topographie. Il est fort pertinent de remonter à Lavoisier

⁴⁸ Bernard Marchand, *Paris, histoire d'une ville (XIX^e-XX^e siècles)*, Seuil, 1993, pp.9-21.

sier et à la naissance de la chimie moderne pour expliquer le paradigme de l'hygiène publique.⁴⁹

Du Mesnil, fidèle successeur de Villermé, rédige des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* : il recherche en 1878 une définition universelle du "mauvais logement", nécessaire à l'action publique. Ces réflexions en faveur d'une "rationalisation" des jugements d'insalubrité aboutissent à la mise en œuvre du recensement de 1891 à Paris qui prend en compte pour la première fois en France la question du surpeuplement. Cette dernière est discutée par la *Commission permanente de statistique municipale*, dont le secrétaire est Jacques Bertillon, docteur en médecine et fils du démographe Louis-Alphonse Bertillon.

Cependant, le fait d'établir des critères techniques ne débouche pas sur une définition homogène de la notion d'insalubrité selon les groupes sociaux. Les statistiques de surpeuplement de Bertillon ont été reprises pour évaluer les besoins de construction et de peuplement de l'habitat social.

L'épidémie de grippe qui frappa Paris en 1890 permit de dresser, encore une fois, une carte de l'insalubrité et de la misère dans la capitale : « la violence de l'épidémie [était] clairement fonction du niveau social des quartiers : elle a surtout frappé les anciens quartiers pauvres du centre [...] là où les grandes épidémies de choléra des années 1830 avaient déjà été les plus meurtrières. »⁵⁰

Le monde des réformateurs sociaux, qui s'intéressaient au logement social, à l'hygiène publique et à la planification urbaine, s'est organisé dans le cadre du Musée Social à partir de 1895 ; cette institution a joué le rôle d'un lobby qui est à l'origine du modèle français de financement du logement social.

En 1894, Juillerat propose un véritable système d'informations sur les 70.000 immeubles parisiens : ce procédé repose sur le principe

⁴⁹ Cfr. G. Jorland, *Une société à soigner. Hygiène et salubrité publiques en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 2010.

⁵⁰ B. Marchand, *Op. cit.*, p.94.

de relevés de terrain consignés dans des « chemises de rue » et dans des maisons des relevés physiques réalisés par des agents d'action particuliers à l'échelle de la commune. Le casier sanitaire a réalisé la synthèse d'une volonté statistique et d'une volonté d'amélioration de nouvelles échelles de la statistique urbaine.

La nécessité pour le conseil municipal de promouvoir un autre type de relevés de terrain a conduit à la mise en œuvre du « casier sanitaire » des maisons. Le casier sanitaire a réalisé la synthèse d'une volonté statistique et d'une volonté d'amélioration de nouvelles échelles de la statistique urbaine.

Le rapport que Paris entretient avec le territoire impose l'appréciation d'une limite de laquelle la capitale écarte les marges. Les initiatives de la politique du territoire dépendent de « la manière dont ils deviennent ou non des quartiers ou les traversent. »⁵²

Tout au long du XIX^e et encore au début du XX^e, les réformes de l'habitation ont généré de nouvelles préoccupations : au premier rang de leurs préoccupations : a continué de considérer que la politique de la classe ouvrière : « Ce n'est pas de conscience » de la diversité du logement. Mais un travail de la politique a apporté à la « question sociale » dans l'entrée en scène de l'État, sanctionnant

⁵¹ Voir les études de Yankel Fijalko sur la question d'insalubrité. Un processus de rationalisation du XIX^e siècle, 20/21 | 2000, pp. 135-140.

⁵² Annie Fourcaut, « De la classe au mouvement social », *Mouvement Social*, 2002/3 (n° 200), p. 1-10. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social>

de relevés de terrain consignés dans des « chemises de maisons » classées dans des « chemises de rues ». On trouve dans les chemises de maisons des relevés physiques relatifs au tissu urbain et sanitaire.

La nécessité pour le conseil municipal de disposer de moyens d'action particuliers à l'échelle des immeubles (et non de logements) le conduit à promouvoir un autre système statistique d'observation : le « casier sanitaire » des maisons de Paris. Celui-ci a permis l'apparition de nouvelles échelles de l'insalubrité : l'immeuble et l'îlot.⁵¹ Le casier sanitaire a réalisé la synthèse entre le besoin d'établir un inventaire et une volonté statistique, tout en permettant d'identifier des lieux urbains.

Le rapport que Paris entretient avec ses faubourgs ou sa banlieue impose l'appréciation d'une limite, si ce n'est d'une frontière, à l'aide de laquelle la capitale écarte le principe d'une continuité avec ses marges. Les initiatives de la politique des logements ou de gestion du territoire dépendent de « la fabrication des territoires urbains, qu'ils deviennent ou non des quartiers, par les groupes qui les habitent ou les traversent. »⁵²

Tout au long du XIX^e et encore au XX^e siècle, les partisans de la réforme de l'habitation ont généralement mis l'ouvrier au premier rang de leurs préoccupations : au début des années 1890, ils ont continué de considérer que la politique devait intéresser exclusivement la classe ouvrière : « Ce n'était pas là l'effet d'une simple "prise de conscience" de la diversité du peuple urbain souffrant du "mauvais" logement. Mais un travail de profonde révision de la réponse à apporter à la "question sociale" dans le domaine de l'habitation, dont l'entrée en scène de l'État, sanctionnée par les nouvelles lois concer-

⁵¹ Voir les études de Yankel Fijalkow sur ce sujet, parmi lesquelles « La notion d'insalubrité. Un processus de rationalisation 1850-1902 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 20/21 | 2000, pp. 135-156.

⁵² Annie Fourcaut, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social*, 2002/3 (n° 200), p. 170-176. DOI : 10.3917/lms.200.0170. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2002-3-page-170.htm>

nant la construction d'habitations "salubres", paraît avoir été à la fois l'occasion et la cause.⁵³

Au siècle suivant, dans les années 1960, comme le souligne Thibault Tellier, on reprochera aux pouvoirs publics de laisser « perdurer au sein mêmes des centres des villes, ou aux marges de celles-ci, de vastes zones d'insalubrité »⁵⁴ au détriment des classes populaires habitant dans ces espaces: cela va justifier l'étiquette de Paris "ville capitaliste" se référant, de manière métonymique, à une France « parfaitement intégrée aux enjeux politiques et urbains des Trente glorieuses ».⁵⁵

2. Les reclassifications des logements et des communautés

Au XIX^e siècle, les politiques publiques en France prennent déjà en charge les logements de manière institutionnelle. Une série de dénominations descriptives référées à l'action politique des experts, à la « mise en ordre » institutionnelle par des *rapports*, des *Conseils*, des *Commissions*, des *corps spécialisés*, des *Écoles*, au sein de la politique du territoire voient le jour, en particulier à partir du milieu du siècle.

L'attention nouvelle qui se développe à l'égard du logement est une constante de l'hygiénisme français: elle correspond, en parallèle, à l'intérêt que suscite la question ouvrière et les habitations "du peuple".⁵⁶

Dans l'étendue urbaine de la capitale vont être définies différentes catégories de lieux, parmi lesquelles « les entités topographiques, les lieux habités, les voies de communication, les espaces

⁵³ Susanna Magri, « Des "ouvriers" aux "citoyens modestes". Naissance d'une catégorie: les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XX^e siècle », *Genèses* 5, septembre 1991, p. 35-53: p. 35.

⁵⁴ Thibault Tellier, *Humaniser le béton. Les origines de la politique de la ville en France (1969-1983)*, L'Harmattan, Paris, 2022, p. 52.

⁵⁵ *Idem.*

⁵⁶ F. Bourillon, « La loi du 13 avril 1850 ou lorsque la Seconde République invente le logement insalubre », *cit.*

administratifs et les lieux construits

Le décret du 15 décembre 1810 dans son intention de s'attacher à une chose qui avait pour originalité fondamentale la première fois dans le droit français de l'"habitat du pauvre".⁵⁸ La loi du 13 avril 1850 sur le surpeuplement; *Loi sur les garanties* pour édicter des prescriptions générales sur les logements. Les législateurs, malgré les défauts et les lacunes, pensaient qu'elle pourrait apporter une solution à l'insalubrité des logements, surtout dans les villes. L'insalubrité des logements, surtout dans les villes, est une question de salubrité et, « d'une manière générale, pour les habitations ouvrières, plus ou moins insalubres ».

Après la révolution de 1830, le "peuple" change: l'entassement et les démolitions de la ville. « Le peuple » parisien remplace « l'habitat du pauvre » qui, dans les premières années du siècle, est associé avec l'aggravation de la pauvreté à Paris. Les victimes de la misère.⁶¹

Les documents de la loi, les comptes rendus ainsi que la correspondance des préfets et de l'administration révèlent la contradiction entre l'esprit de la loi et ce qui se fait. La Seconde République se fonde sur la ville insalubre: elles rendent compte en particulier de la situation des habitants du parti de l'ordre, parmi lesquels se trouvaient des victimes de la misère.

⁵⁷ L. Bauer, « De la diachronie à la synchronie: les voies de Cergy-Pontoise », *cit.*

⁵⁸ Cfr. Y. Fijalkov, « Taudis, habitat insalubre et enjeux des stratégies de désignation. 19^e et 20^e siècles », *cit.*

⁵⁹ Ferdinand Sanlaville, *Les logements insalubres*, Berger-Levrault, Libraires-Éditeurs, Paris, 1850.

⁶⁰ *Idem.*

⁶¹ Cfr. B. Marchand, *Op. cit.*, p. 61.

administratifs et les lieux construits. »⁵⁷

Le décret du 15 décembre 1810 avait préfiguré la loi de 1850 dans son intention de s'attacher à une des sources du mal : mais celle-ci avait pour originalité fondamentale de se préoccuper pour la première fois dans le droit français de l'"habitat" et qui plus est de l'"habitat du pauvre".⁵⁸ La loi du 13 avril 1850, avec des suites (*Loi sur le surpeuplement ; Loi sur les garnis* de 1853), est la première à édicter des prescriptions générales sur les « logements insalubres ». Les législateurs, malgré les défauts et les lacunes que cette loi présentait,⁵⁹ pensaient qu'elle pourrait apporter de très sérieux remèdes à l'insalubrité des logements, surtout dans les grands centres de population et, « d'une manière générale, partout où il exist[ait] des agglomérations ouvrières, plus ou moins importantes. »⁶⁰

Après la révolution de 1830, le "mythe de Paris" commençait à changer: l'entassement et les démolitions altéraient l'apparence de la ville. «Le peuple» parisien remplaça «la foule»: le mot «misérables», qui, dans les premières années du siècle désignait des malfaiteurs, avec l'aggravation de la pauvreté à Paris, avait commencé à désigner des victimes de la misère.⁶¹

Les documents de la loi, les comptes-rendus des débats parlementaires ainsi que la correspondance des préfets permettent de comprendre *l'esprit* de la loi et révèlent la conception que les hommes de la Seconde République se font de la ville et de sa transformation nécessaire: elles rendent compte en particulier des positions des représentants du parti de l'ordre, parmi lesquels Adolphe Thiers, qui s'élevaient contre les théories socialistes et humanitaires.

⁵⁷ L. Bauer, « De la diachronie à la synchronie : étude de la dénomination des voies de Cergy-Pontoise », *cit.*

⁵⁸ Cfr. Y. Fijalkov, « Taudis, habitat insalubre, logement indigne : évolution et enjeux des stratégies de désignation. 19ème-20ème siècle. », *cit.*, p. 64.

⁵⁹ Ferdinand Sanlaville, *Les logements insalubres et la Loi du 13 avril 1850*, Berger-Levrault, Libraires-Éditeurs, Paris, 1897.

⁶⁰ *Idem.*

⁶¹ Cfr. B. Marchand, *Op. cit.*, p.61.

Les Commissions établissent une topographie selon laquelle l'hygiénisme urbanistique va interagir avec le jugement réservé aux logements et à la prévention des "contagions possibles": cela conjugue, de même qu'une carte géographique, aussi des «zones», des portions «de la surface du sol définie (avec précision) par une limite, ou contour» dont les connotations révèlent une différenciation:⁶² les Commissions se réfèrent, alors, à une minorité de citoyens, à leur *diversité* sociale et de comportement pour les soumettre à l'ensemble du *corps citoyen* selon une loi unique et égalitaire.

Au XIX^e siècle, le mot «agglomération» est utilisé pour parler «d'un groupe de personnes et de leurs habitations». Il indique, selon une axiologie dépréciative, le «rassemblement d'hommes ou de maisons n'ayant pas accédé au rang de ville ou de nation».⁶³ Le baron Haussmann utilise le mot «agglomération»⁶⁴ comme synonyme de «regroupement» d'"hommes à problèmes" et "source de problèmes" pour définir les «difficultés administratives dues à l'agglomération d'ouvriers turbulents, vicieux, et votant mal». La plupart de ces hommes «s'entassent dans des villes, dans des demeures souvent privées d'air et de lumière, ces deux agents indispensables de la vie.» La connotation humaine va se relier métonymiquement au lieu habité.⁶⁵

⁶² Bernard Rouleau 1991 : 68, cit. in L. Bauer, « De la diachronie à la synchronie : étude de la dénomination des voies de Cergy-Pontoise », *cit.*

⁶³ « On ne saurait donner le nom de ville à ces agglomérations fortuites que la puissance d'un chef improvisé et qui restent ensuite à l'état de termitière abandonnée. P. Vidal de La Blache, *Principes de géographie humaine*, 1921, p. 295 » : Entrée « agglomération » sur <https://www.cnrtl.fr/definition/agglom%C3%A9ration>, consulté le 28/11/2022.

⁶⁴ La signification de l'entrée « agglomération » dans le dictionnaire *Le Robert* correspond à une action et à des états : 1. Action d'agglomérer (diverses matières) à l'aide d'un liant. 2. Union, association intime. 3. Concentration d'habitations, ville ou village. L'agglomération bruxelloise, la ville et sa banlieue»: <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/agglomeration>

⁶⁵ Georges Eugène Haussmann (Baron), *Mémoires du Baron Haussmann : Grands travaux de Paris, 1853-1870*, vol. 1, Seuil, 2000, p. 390.

Les populations des campagnes et l'administration parisienne comme de l'aurait fallu conduire à la civilisation. Ce procédé assimilable à la mission civilisatrice du thème de l'invasion du vieux Paris par les ouvriers d'industrie et par la paysannerie, d'un thème raciste facile à répandre à travers le pays, prétendait déduire le caractère de la France des "nomades", les "barbares", étaient un thème proche et fort ancien resurgissant. Ce thème avait justifié les privilèges de la noblesse et avait été repris avec enthousiasme.»⁶⁶

L'importance croissante de l'agglomération inquiète l'État, qui, depuis 1794, cherche à avoir le pouvoir politique de Paris, de fragmenter le pouvoir de deux préfets, et de maintenir le droit commun. En 1830, les conséquences des migrations importantes de population et l'arrivée d'arrivants malheureux, surtout dans les villes, constituent une aggravation dangereuse pour les intérêts éclatants de la bourgeoisie et de certains grands nombres.

L'entrée «agglomération», en parlant de la signification de «1. Rassemblement plus ou moins entassé, réunion». Ces agglomérations sont de véritables foyers d'infection. J. Verne, *Le Bégum*, 1879, p. 39. 12. ... la réduction du pouvoir pour la propriété foncière bourgeoise, comme la concentration du prolétariat industriel constituent une liste industrielle. J. Jaurès, *Études socialistes*, 1900, p. 20 millions d'habitants à la fin du XVIII^e siècle. L'agglomération politique du monde civilisé. Ch. I. 20» : sur le site <https://dictionnaire.lerobert.com>

⁶⁶ B. Marchand, *Op. cit.*, p.66.

Les populations des campagnes étaient en effet considérées par l'administration parisienne comme des populations "sauvages", qu'il aurait fallu conduire à la civilisation par un travail d'éducation, un procédé assimilable à la mission civilisatrice de la colonisation. Le thème de l'invasion du vieux Paris par des provinciaux, par les ouvriers d'industrie et par la paysannerie était capital : il se doublait d'un thème raciste facile à répandre à une époque où « la phrénologie prétendait déduire le caractère de la forme du crâne. Les "sauvages", les "nomades", les "barbares", étaient racialement différents. « Un thème proche et fort ancien resurgissait, celui des "deux races", qui avait justifié les privilèges de la noblesse et que la Restauration avait repris avec enthousiasme.»⁶⁶

L'importance croissante de l'agglomération parisienne ne pouvait qu'inquiéter l'État, qui, depuis 1794 n'a pas cessé de limiter le pouvoir politique de Paris, de fragmenter la ville, de la soumettre au pouvoir de deux préfets, et de maintenir la capitale constamment hors du droit commun. En 1830, les conséquences les plus évidentes des migrations importantes de population provinciale étaient l'accumulation d'arrivants malheureux, surtout de jeunes hommes adultes, une aggravation dangereuse pour les contrastes entre la prospérité éclatante de la bourgeoisie et de certains groupes et la misère du plus grand nombre.

L'entrée «agglomération», en parlant de personnes d'aspect divers, renvoie à la signification de «1. Rassemblement plus ou moins compact d'individus, entassement, réunion». Ces agglomérations « humaines deviennent parfois de véritables foyers d'infection. J. Verne, Les Cinq cents millions de la Bégum, 1879, p. 39. 12. ... la réduction du prolétariat constitue une menace pour la propriété foncière bourgeoise, comme l'accroissement et l'agglomération du prolétariat industriel constituent une menace pour la propriété capitaliste industrielle. J. Jaurès, Études socialistes, 1901, p. 8.) 14. Nos vingt-cinq millions d'habitants à la fin du XVIII^e siècle représentaient la plus forte agglomération politique du monde civilisé. Ch. Maurras, Kiel et Tanger, 1914, p. 20 » : sur le site <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/agglomeration>.

⁶⁶ B. Marchand, *Op. cit.*, p.66.

Hausmann, dans ses *Mémoires*, estimait que tant de « nomades » dans la ville, voire la « population mobile des garnis », appartenant à d'autres départements et donc dotés de diversité sociologique et de mobilité géographique, aurait pu empêcher la formation d'un véritable esprit commun, sans lequel l'élection d'un conseil municipal n'avait pas de sens :⁶⁷ mais on peut penser que c'est surtout la peur de la révolution qui a motivé cette mise sous tutelle de la capitale. Pour la première fois dans l'histoire de France, la ville explosait littéralement et forçait son cadre ancien. La croissance démographique fut si rapide et si violente que l'équilibre même de la capitale en fut altéré et que la ville commença ce long glissement vers le nord, puis le nord-ouest.

Ce jugement reprenait l'attitude de la droite représentée par le parti de l'Ordre : effrayée par les progrès de la Montagne lors des élections complémentaires des 10 mars et 28 avril 1850 et nostalgique du suffrage censitaire pratiqué par la Monarchie de Juillet, la droite avait décidé de retirer le droit de vote à une grande partie de l'électorat populaire. Dans son discours prononcé à l'Assemblée législative le 24 mai 1850 sur la modification du suffrage universel adopté par la loi du 15 mars 1849, Thiers s'était positionné contre une partie de ces acteurs de l'espace public : pour cela, il avait opéré une dichotomie, d'abord lexicale, du monde ouvrier, séparant les ouvriers établis avec « un domicile » et « une famille » des ouvriers « sans domicile », comme par exemple les compagnons du Tour de France, qu'il avait définis comme la « vile multitude ». ⁶⁸ Le but de son discours était de convaincre l'auditoire de s'ériger contre ceux qui pouvaient devenir des protagonistes dangereux de l'espace public qu'il fallait stigmatiser et exclure de la vie politique et électorale. D'ailleurs, le mot « multitude » était chargé d'une mémoire discursive dépréciative, constituant une sorte de prédicat "désignationnel" des

⁶⁷ Georges Eugène Hausmann, *Mémoires du Baron Hausmann*. T. 2, V. Havard, Paris, 1890-1893, p.177-202.

⁶⁸ *Moniteur universel*, 25 mai 1850.

classes travailleuses instables, opposée au « peuple » travailleur.

À l'égard du monde des vagabonds « révolutionnaire » avait renouvelé les nombreuses déclarations monarchiques : à plusieurs reprises d'éradiquer cette menace et de maintenir la sécurité publique.

Les axes isotopiques de la /nuisance/ /crise/ se développent et se précisent : un /logement/ devient la plaque tournante /classes/du/peuple/, responsables du désordre /non conforme/ aux normes citoyennes. On met en place beaucoup de moyens policiers et répressifs, et pour ce faire, il va également toucher les comportements des personnes appartenant fermement des groupes populaires et paucitaires qui portait en soi, « comme sous-entendu », une culture urbaine originale, des résistances, qui prennent souvent la forme d'une « culture » ⁶⁹

On peut constater que l'environnement se rapportant d'abord aux « travailleurs », ⁷⁰ les « glomérations », ensuite aux habitations ouvrieres – immeubles, maisons, logements, a une connotation axiologique négative, se réfère à des isotopies de construction récurrente associées à un nom N1 (individualisateur) qui applique à N1 se

⁶⁹ Annie Fourcaut, « De la classe au territoire », *Mouvement Social*, 2002/3, cit.

⁷⁰ Pendant le règne de Louis-Philippe, par exemple, 100 000 immigrants qui s'installent à Paris : cfr. : Louis C. et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle (1958).

classes travailleuses instables, opposées, selon Thiers, au « vrai peuple » travailleur.

À l'égard du monde des vagabonds et des mendiants, la législation révolutionnaire avait renouvelé les définitions établies par de nombreuses déclarations monarchiques : le pouvoir royal avait tenté à plusieurs reprises d'éradiquer cette masse errante, soucieux qu'il était de maintenir la sécurité publique.

Les axes isotopiques de la /nuisance/, de l'/hygiénisme/, de la /crise/ se développent et se précisent : une large isotopie référée au /logement/ devient la plaque tournante renvoyant aux /classes/du/peuple/, responsables du *désordre* dérivé de leur conduite /non conforme/ aux normes citoyennes. Le gouvernement va donc mettre en place beaucoup de moyens pour diffuser la doctrine hygiéniste, et pour ce faire, il va également restructurer les foyers et toucher les comportements des personnes qui les composent. L'enfermement des groupes populaires et pauvres dans des lieux spécifiques portait en soi, « comme sous-entendu l'idée de bastion : ouvriers et couches populaires, entre eux dans leurs quartiers, produisent une culture urbaine originale, des formes de sociabilité et de résistance, qui prennent souvent la forme d'une identité politique.»⁶⁹

On peut constater que l'environnement diachronique des noms, se rapportant d'abord aux « travailleurs »,⁷⁰ par conséquent aux « agglomérations », ensuite aux habitations ou aux lieux de travail du peuple – immeubles, maisons, logements, ateliers – connoté par une axiologie négative, se réfère à des isotopies différentes : ce type de construction récurrente associe un nom N1 (classificateur) à un nom N2 (individualisateur) qui applique à N1 ses propriétés sémantiques

⁶⁹ Annie Fourcaut, « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social*, 2002/3, cit.

⁷⁰ Pendant le règne de Louis-Philippe, par exemple, ce sont quelque 350 000 immigrants qui s'installent à Paris : cfr. : Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Perrin, 2002 (1958).

interprété par les collectivités et les experts locaux il a fait l'objet d'une rationalisation progressive.»⁷³

L'expression d'«immeubles tuberculeux» est également significative. Elle traduit l'importance accordée à la notion de *milieu* qui, dès lors, a empêché de rechercher l'insalubrité dans le logement comme le voudrait la loi de 1850. Mais cette expression est aussi liée au concept de «contagion» qui porte l'attention sur les individus, porteurs de contagés. Ces deux éléments résument toute l'ambiguïté de la notion d'insalubrité à la fin du XIX^e siècle, qui continue à être un «marqueur social»⁷⁴ stigmatisant des populations sur la base du cadre bâti qu'elles habitent.

Les antagonismes sociaux étaient inscrits dans la géographie même de la capitale opposant deux Paris différents : les beaux quartiers des «capitalistes» installés à l'ouest aux quartiers ouvriers du nord, est et sud. La ville des déshérités enserrait la ville des riches comme une tenaille : une telle distribution sociale inquiétait l'ordre public et représentait, pour un régime autoritaire voulant empêcher le retour des révolutions, une grave erreur. En 1871, on éleva les barricades de la Commune à peu près aux mêmes endroits où avaient été édifiées celles de juin 1848, ce qui montre combien les travaux d'Hausmann, du point de vue du maintien de l'ordre, avaient échoué.

Sur l'antinomie *haut/bas* s'est organisée l'idée d'un antagonisme opposant le *supérieur* à l'*inférieur*, la bourgeoisie au prolétariat, protagoniste de la révolte parisienne de la Commune, contraint à des conditions de vie misérables et déterminé à détruire le «haut» de la pyramide sociale. La bourgeoisie affichait sa richesse avec une exubérance croissante à mesure que le siècle s'achevait et que son pouvoir se renforçait.

⁷³ *Idem*, p. 74.

⁷⁴ Y. Fijalkow, «La notion d'insalubrité. Un processus de rationalisation 1850-1902», *cit.*

A partir des années 1880-1890, la question du logement populaire parisien, dans une agglomération qui ne cesse de s'accroître, demeure sans solution. Les dénominations avec qualification hygiéniste et sociale rapportée au bâti, vont coïncider avec une localisation dans la ville, révélant la situation des habitants. A la même époque, plusieurs médecins dénoncent les méfaits du contexte social en faisant le diagnostic « d'épuisement nerveux durable attribué à la rudesse de l'existence dans des mégalofoles où l'individu, oppressé par les bruits et les mouvements de foule, subit la concurrence du monde des affaires. »⁷⁵

L'initiative patronale pour les logements destinés aux ouvriers s'est organisée entre 1885 et 1894, période au cours de laquelle sont créées les premières sociétés immobilières à vocation sociale, qui se réunissent en congrès à Paris en marge de l'Exposition Universelle de 1889, sous l'appellation « d'habitations à bon marché » (HBM). La cible n'est plus seulement l'ouvrier d'usine, mais devient le citoyen urbain modeste, soit les employés, artisans, ouvriers industriels et agricoles « vivant principalement de leur travail ou d'un salaire et n'étant propriétaire d'aucune maison ni d'aucune propriété non bâtie d'une valeur supérieure à mille francs » comme le précisent les débats à ce propos.⁷⁶

La richesse du lexique consacré à l'habitat *du pauvre et/ou du peuple* a montré, au fil des siècles, l'importance des stratégies lexicales adoptées par le discours politique : « Le terme de "taudis" rejeté au début du XIX^e siècle en raison de son affiliation à des modes de vie marginaux, est préféré au concept d'insalubrité : notion floue, polysémique, multi-échelle (région, ville, quartier logement, immeuble, îlot), multi-thème (équipement, bâti, modes de vie, surpeuplement). »⁷⁷

⁷⁵ G. Seignan, « L'hygiène sociale au XIX^e siècle : une physiologie morale », Revue d'histoire du XIX^e siècle, *cit.*

⁷⁶ *Idem.*

⁷⁷ Y. Fijalkow, « Les mots français du mauvais logement, XIX^e-XX^e siècle. », *cit.*

Conclusions

Le maintien du caractère distinctif des minorités au sein d'une société, "situation", a créé des tensions pour ce qui est de la « cohésion » sociale, l'un des défis des décennies qui suivront. Ces tensions publiques des décennies qui suivront. Ces tensions mettent de parler, de manière directe et sociale où la spatialité renvoie à des situations, définissant une politique urbanistique et économique, statistiques et financiers. Voilà la raison du *culturalisme* et l'adjectif *multiculturel* se réfèrent à des pratiques attachées à des réalités caractéristiques du dynamisme de la société française, territoriales marquées et à l'hétérogénéité des pratiques quotidiennes, les êtres sont restés définis par leurs pratiques cessants de *diversités*, qui leur permettent de vivre dans ces situations.

L'espace urbain-architectural a pu être défini dans le contexte des banlieues, la dimension sociale de l'espace physique s'est lié au sens et aux pratiques qui lui ont attribué : il a évolué dans les espaces urbains vers de nouvelles significations à partir de son expérience.

Au fil du temps, on a pris en compte les pratiques concevant des initiatives selon des pratiques, en donnant qu'il existe un lien conceptuel entre l'espace et droit de l'homme, démocratie et État. La participation des citoyens qui « assure la loyauté des pratiques et politique commune. [...] Peut-être serait-il intéressant d'élargir l'horizon d'interprétation commun, à partir de débats et propos de sujets d'actualités, des controverses et débats collectives des citoyens d'une république »

⁷⁸ J. Habermas, *Op. cit.*, pp. 319-320.

Conclusions

Le maintien du caractère distinctif des cultures représentées par des minorités au sein d'une société, doublé du caractère de "diversité", a créé des tensions pour ce qui était de l'intégration et surtout de la « cohésion » sociale, l'un des maître-mots des politiques publiques des décennies qui suivront. Ce sera au cours des XX^e et XXI^e siècles que le signifiant spatial s'érigera en un véritable langage, permettant de parler, de manière directe ou euphémique, des situations sociales où la spatialité renvoie à des significations multiples, en justifiant une politique urbanistique et de l'habitat selon des critères statistiques et financiers. Voilà la raison pour laquelle le nom *multiculturalisme* et l'adjectif *multiculturel* sont devenus des étiquettes langagières attachées à des réalités caractérisées par des diversités dérivées du dynamisme de la société française, rapportées à des ruptures territoriales marquées et à l'hétérogénéité culturelle. Dans ces contextes quotidiens, les êtres sont restés définis comme des producteurs incessants de *diversités*, qui leur permettent de créer ou de réinvestir les situations.

L'espace urbain-architectural a pour cela marqué, surtout dans le contexte des banlieues, la dimension existentielle, de manière que l'espace physique s'est lié au sens et aux significations que les usagers lui ont attribué : il a évolué dans les esprits, en se chargeant de nouvelles significations à partir de son expérience.

Au fil du temps, on a pris en charge ces espaces sociaux, en concevant des initiatives selon des pratiques constituantes, étant donné qu'il existe un lien conceptuel entre souveraineté populaire et droit de l'homme, démocratie et État de droit, selon une intégration des citoyens qui « assure la loyauté à l'égard de la culture politique commune. [...] Peut-être serait-il préférable de parler d'un horizon d'interprétation commun, à partir duquel on engage, à propos de sujets d'actualités, des controverses publiques sur l'identité collective des citoyens d'une république ».⁷⁸ les ressources de natures

⁷⁸ J. Habermas, *Op. cit.*, pp. 319-320.

diverses utilisées, donnent preuve de l'assomption des responsabilités, dans le discours politique, des problèmes des minorités sociales installées en Île-de-France ; en parallèle, la politique publique cherche à préserver la décence et la dignité de la personne, recatégorisant ainsi les institutions publiques qui prennent en charge les territoires "à problèmes" et les logements, dans un contexte d'aménagement local, au profit de la cohabitation et de la cohésion sociale.

AUX ORIGINES « DES TERRES
DE LA RÉPUBLIQUE ». CE QU'EN
DIT DE L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE
EN GÉNÉRAL ET DE LA POLITIQUE
EN PARTICULIER

THIBAUT THOMAS
Sciences Po - Paris

En 2002, la publication de l'ouvrage *Les terres de la République - antisémitisme, racisme* marque une étape nouvelle dans les débats sur certains quartiers qui connaissent des difficultés sociales pouvant engendrer des situations d'entre eux sont situés en banlieue parisiennes, certains d'entre eux, dans Paris intra-muros.

Au moment de la parution de ce livre, la situation n'est pourtant guère nouvelle. Il en a été ainsi depuis la fin des années 1960 et s'est déclinée avec la progression de la crise économique et la prise de pouvoir du nouveau ministre de la Ville Michel Delebarre, *Banlieues en difficultés. La relégation*¹. Il s'agit de débats publics (mais aussi l'opinion publique) sur le climat social dans les banlieues. Dix ans après, il n'a pas eu quelque peu changé. Les termes de la discussion collective ne suggèrent plus uniquement une prise en compte mais également une mise à distance pro-

¹ Jean-Marie Delarue, *Banlieues en difficultés*.